

Communiqué de presse

Paris, le 20 octobre 2016

## Ouverture du nouveau site [www.prevention-domicile.fr](http://www.prevention-domicile.fr)

Pour prévenir les risques professionnels au domicile des particuliers, le site [www.prevention-domicile.fr](http://www.prevention-domicile.fr) a été créé par la Direction générale des entreprises (DGE), l'Assurance Maladie – Risques professionnels et l'INRS en partenariat avec le Groupe IRCEM, groupe de protection sociale des emplois de la famille. Ce site internet s'adresse à tous les acteurs des métiers des services à la personne : intervenants à domicile, salariés d'une structure ou d'un particulier employeur, coordonnateurs de secteur, responsables de structure, particuliers employeurs, futurs embauchés ou employeurs... quelle que soit leur activité : garde d'enfant, entretien du logement, assistance aux personnes âgées ou aux personnes handicapées.

Véritable « centre de ressources », le site propose en accès libre :

- une médiathèque structurée par thématique ou par type de support,
- un outil ludique/pédagogique de mises en situations réalistes pour anticiper les risques d'accident du travail et de maladie professionnelle,
- des parcours personnalisés en fonction du profil (particulier employeur, responsable de secteur, intervenant à domicile...) pour rappeler à chacun son rôle dans une démarche de prévention et orienter vers les outils adaptés mis à disposition par le réseau prévention,
- des quiz interactifs pour tester ses connaissances en santé et sécurité au travail et obtenir des solutions concrètes à mettre en œuvre.



Le contenu de [www.prevention-domicile.fr](http://www.prevention-domicile.fr) est le fruit de travaux auxquels ont contribué la DGE, l'Assurance Maladie – Risques professionnels, l'INRS et le Groupe IRCEM avec le concours des contributeurs suivants :

- Les partenaires sociaux salariés (CGT, FO, CFDT, CFE-CGC) et employeurs (MEDEF, CGPME),
- Les représentants des fédérations employeurs du secteur des services à la personne (UNA, Adessadomicile, ADMR, FEPEM, FESP, FEDESAP).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.prevention-domicile.fr](http://www.prevention-domicile.fr)

**La Direction générale des entreprises (DGE)**

« Sous l'autorité du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, la **DGE** élabore et met en œuvre les politiques publiques relatives à l'industrie, à l'économie numérique, au tourisme, au commerce, à l'artisanat et aux services. Ses 1 500 agents sont mobilisés aux niveaux national et régional à travers les DI(R)ECCTE [directions (régionales) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi], pour favoriser la création, le développement, l'innovation et la compétitivité des entreprises de toutes tailles, en France et à l'international. La DGE entretient des relations étroites avec les entreprises elles-mêmes et leurs représentants : organisations et fédérations professionnelles, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, etc. »

**Contacts presse :**

Anne Virlogeux - 01 79 84 30 70

Alexandra Chapon - 01 79 84 30 58

**L'Assurance Maladie – Risques professionnels** est l'une des cinq branches de la Sécurité sociale qui assure la santé et la sécurité au travail des salariés et entreprises de l'industrie, du commerce et des services. Grâce à ses trois missions complémentaires : **prévention des risques, indemnisation des victimes et tarification des entreprises**, la branche AT/MP développe une gestion globale du risque.

**Plus d'infos sur [risquesprofessionnels.ameli.fr](http://risquesprofessionnels.ameli.fr)**

**Contact presse :** Planchard Marie-Eva, 01 72 60 22 88 / 23 96 ([marie-eva.planchard@cnamts.fr](mailto:marie-eva.planchard@cnamts.fr))

**L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS)** est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAMTS, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 586 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (210 personnes) et en Lorraine (376 personnes).

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) Notre métier, rendre le vôtre plus sûr.

Et pour suivre l'actualité de l'INRS : [www.twitter.com/INRSFrance](https://www.twitter.com/INRSFrance)

**Contact Presse :** Antoine BONDEELLE – 01 40 44 14 40 – [antoine.bondeelle@inrs.fr](mailto:antoine.bondeelle@inrs.fr)

**Le Groupe IRCÉM**, groupe de protection sociale des emplois de la famille et des services à la personne, engagé dans une démarche de développement de ses activités de services, structure un axe de développement de la prévention, et notamment la prévention des risques professionnels pour les métiers de l'aide et du soin à domicile. **Pour plus d'informations sur les activités du Groupe IRCÉM : [ircem.eu](http://ircem.eu)**

**Contact presse :** Gourde Damien, [dgourde@ircem.fr](mailto:dgourde@ircem.fr) : 03 20 45 53 72